

Pour le droit à l'avortement en France, en Europe et dans le monde

Mobilisations partout en Europe autour de la journée internationale pour le droit à l'avortement le 28 septembre 2021

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, nous exigeons que les droits des femmes¹, la liberté de disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. Le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Les femmes ont eu des difficultés pour avorter durant la crise sanitaire : augmentation des délais, pas de place dans les blocs opératoires, renvoi dans le privé. Elles ont été soumises à encore plus de violences, ont dû parfois renoncer à avorter ou pour celles ayant dépassé les délais légaux, tenter (avec ou sans succès) d'aller dans des pays où les délais sont moins stricts. Face à cette éternelle débrouille des femmes, la proposition de loi demandant l'allongement des délais de 2 semaines, la suppression de la double clause de conscience ainsi que la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer les IVG a été arrêtée dans son parcours parlementaire par une stratégie délibérée et rétrograde d'obstruction.

Et pendant ce temps, les anti-choix et l'extrême droite agissent, à grand renfort de communication et de moyens financiers importants, en France, en Europe, et aux Etats-Unis. Nous les voyons à l'œuvre en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie, en Italie, à Malte et dans certains états aux Etats Unis. C'est le cas du Texas qui interdit d'avorter après six semaines de grossesse même en cas de viol ou d'inceste. Ils attaquent ou restreignent les droits des femmes (avortement, contraception), font reculer l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires. En France, ils attaquent les locaux de plusieurs Planning Familiaux comme à Nantes, Strasbourg et Paris.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie

Nous voulons notamment :

- Des moyens financiers pour les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification
- Une harmonisation des délais légaux pour avorter sur ceux des pays les plus progressistes et la dépénalisation de l'avortement
- Un choix dans la méthode utilisée pour avorter
- La suppression de la double clause de conscience des professionnels de santé
- Des campagnes d'informations positives sur le droit à l'avortement et que l'éducation à la sexualité soit prodiguée à toutes et à tous

Le 28 septembre 2021 on se rassemble pour le droit à l'avortement

NOS CORPS NOS CHOIX

RDV à 18h place Jean Macé 69007 Lyon

Code couleur violet et vert !

Apporter vos cintres pour participer à une exposition participative

Premiers signataires : Planning Familial du Rhône, OLF 69, Nous Toutes Rhône, Collectif Metoo, Filactions, Femmes Solidaires du Rhône, LDH du Rhône, Solidaires Rhône, UD CGT 69, PG, Ensemble !, UCL, PCF du Rhône, NPA, Fédération du Rhône du PS

¹ Nous intégrons quand nous parlons de femmes : les personnes trans et non binaires